

RALLYE 24

1er & 2 NOVEMBRE 2025

Permis d'organisation

Visa **FFSA** - N° 364 en date du 07 MAI 2025

Visa **LIGUE** - N° 24 en date du 07 MAI 2025

Ligue du Sport Automobile
Nouvelle Aquitaine Sud
Zarvenne de Tournon
33400 Talence
06 57 72 25 00
sport.auto.aquitain@wanadoo.fr

Règlement particulier – MODERNES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA

26^{ème} Rallye 24 Dordogne Périgord



Parution du règlement et ouverture des engagements : [Jeudi 2 Septembre 2025](#)

Clôture des engagements : [Lundi 27 Octobre 2025 minuit](#)

Parution du carnet d'itinéraire : [Dimanche 26 Octobre 2025](#) et [Samedi 1er Novembre 2025](#) au bar « Le Brabant » 1 rue Jean Mermoz 24330 Bassillac et Auberoche

Dates et heures des reconnaissances : [Dimanche 26 Octobre 2025 de 9h00 à 12h00 / 13h30 à 17h00](#) et le [Samedi 1er Novembre 2025 de 9h00 à 17h00](#)

Vérifications administratives : [Samedi 1er Novembre 2025 de 9h00 à 16h00](#) à l'Espace Daniel Buffiere » 24330 Bassillac et Auberoche

Vérifications techniques : [Samedi 1er Novembre 2025 de 9h00 à 17h00](#) au Gymnase 24330 Bassillac et Auberoche

Heure de mise en place du parc de départ : [Samedi 1er Novembre 2025 à partir de 9h00](#)

1ere réunion des Commissaires Sportifs : [Samedi 1er Novembre 2025 à 17h00](#) Espace Daniel Buffiere 24330 Bassillac et Auberoche

Publication des équipages admis au départ : [Samedi 1er Novembre 2025 à 20h00](#) au PC course Espace Daniel Buffiere 24330 Bassillac et Auberoche

Publication des heures et ordres de départ : [Samedi 1er Novembre 2025 à 20h00](#) au PC course Espace Daniel Buffiere 24330 Bassillac et Auberoche

Départ du rallye : [Parc fermé, aux ateliers municipaux le dimanche 2 Novembre 2025 à 7h15 \(1ère VHC\)](#)

Arrivée du rallye : [Parc fermé, aux ateliers municipaux le dimanche 2 Novembre 2025 à 14h05 \(1ère VHC\)](#)

Vérifications finales : [Dimanche 2 Novembre 2025](#) au Gymnase 24330 Bassillac et Auberoche

Parc de stationnement des remorques : [Parking obligatoire pour les remorques : Société Périgord Jardins Impasse Pierre Clostermann 24330 Bassillac et Auberoche](#)

Publication des résultats du rallye : [Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30 minutes maximum après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé. Il sera affiché sur le tableau d'affichage au PC Course.](#)

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des 4 Couleurs du Périgord, en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie Dordogne Périgord en qualité d'organisateur technique, organisent les 1er et 2 Novembre 2025 le 26ème Rallye Régional 24 Dordogne Périgord.

Le présent règlement a été enregistré par la ligue du Sport Automobile de la Nouvelle Aquitaine Sud sous le permis d'organisation n° 24 et a reçu l'agrément d'organisation de la FFSA n° 364 à la date du 07 MAI 2025.

Organisateur administratif :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DES 4 COULEURS DU PERIGORD // 41 rue du Barry // 24290 MONTIGNAC

Organisateur technique :

ASSOCIATION ECURIE DORDOGNE PERIGORD // 390 Route du gué rede // 24330 Bassillac et Auberoche

Président : Mr REBIERE Philippe

Secrétariat du Rallye : Chez Mme BOUTY Odile // 2, rue des Eglantines // 24750 TRELISSAC

Tél : 06.24.60.68.36 // Mail: bouty.odile@neuf.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1.1 - OFFICIELS

Affectation des Postes		
Fonction	Nom Prénom	Licence
DIRECTION DE COURSE - PC		
Directeur Course	DESMOULINS Roger	4799/1110
Adjoint DC PC	FAYAT Yoann	47522/1507
Adjoint DC PC	PERROT Elisabeth	6567/1003
ES - 1 - 3 - 5		
DIRECTEUR D'ES	RAYMOND Jean-Pierre	12215/1006
ADJOINT ES	TATIN Jean-Michel	6575/1201
CHRONO Départ	MIKLOU Serge	187567/
CHRONO Arrivée	ZONTA Christiane	45048/1003
ES - 2 - 4 - 6		
DIRECTEUR D'ES	CAROF Jean-Marie	203852/1011
ADJOINT ES	PERROT José	6570/1003
CHRONO Départ	LAPOUGE Laurent	13530/1011
CHRONO Arrivée	SYLVAIN Alain	234828/1017
CLASSEMENT PC		
Classement	BOUGEOIS Monique	132559/1004
Classement	DELMOND-DESMOULINS Colette	48038/1006
COLLEGE		
Président du Collège	FOURCADE Annie	15323/1006
Membre	BLUTEAU Daniel	2974/1110
Membre	COMBE Robert	11108/1006
RELATION AVEC LES CONCURRENTS		
CRAC	BLANC Michel	8460/1006
CRAC	JEAN Philippe	22816/1006
VERIFICATIONS TECHNIQUES		
RESPONSABLE MODERNES	GAUTHIER Eric	196863/1015
RESPONSABLE VHC	LARQUEY Serge	8454/1006
TECHNIQUE	PHELIPEAU Jean-Luc	9060/1018
TECHNIQUE	BOURON Alexandre	329549/1101
RESPONSABLE DES COMMISSAIRES		

REY Thierry

340764/1015

RELATIONS AVEC LA PRESSE

QUIOC Philippe

204054/

SPEAKER

MARTY Steeve

ARTICLE 1.2 - ELIGIBILITE

Le 26^{ème} Rallye Regional 24 Dordogne Périgord compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2026 avec le Coefficient 2
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2026
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2026

ARTICLE 1.3 - VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le : Samedi 1er Novembre 2025 de 9h00 à 16h00 : Espace Daniel Buffiere 24330 Bassillac et Auberoche

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 1er Novembre 2025 de 9h00 à 17h00 au Gymnase 24330 Bassillac et Auberoche. Les concurrents présenteront avec leur voiture, les 3 fiches (Pilote, Co-pilote et Voiture)

Sur la demande d'engagement, pour des raisons d'organisation, il sera demandé aux équipages, de préciser s'ils seront présents aux vérifications administratives et techniques le samedi pour 13h15, pour 15h00, pour 16h00 .

Des vérifications administratives et techniques auront lieu de 10h00 à 12h15 mais **UNIQUEMENT** pour les équipages engagés à la **SEANCE DE ROULAGE PRIVE**

Les vérifications finales seront effectuées au Gymnase 24330 Bassillac et Auberoche

Conforme au règlement standard FFSA

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 3.1 - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 26ème rallye régional 24 Dordogne Périgord doit adresser au secrétariat du rallye : Chez Mme BOUTY Odile // 2, rue des Eglantines // 24750 TRELISSAC – bouty.odile@neuf.fr la demande d'engagement, dûment complétée, avant le Lundi 27 Octobre 2025 minuit . (Privilégier les envois par mails)

La demande pourra également être réalisée en ligne sur le site <https://engagement.ffsa.org>

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum (Modernes et VHC)

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

avec la publicité facultative des organisateurs :

260€

230 € pour les équipages 100 % ASA des 4 couleurs

230 € pour les équipages venant de plus de 200 km (adresse pilote indiquée sur la licence)

sans la publicité facultative des organisateurs : 500 €

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

4.1 VOITURES AUTORISÉES

Sont autorisées les voitures homologuées FIA/FFSA, à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'Annexe J en vigueur.

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

(Sous réserve d'évolution de la réglementation FFSA 2024, pour les rallyes régionaux).

4.3P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans la zone d'assistance parking de l'aéroport de Bassillac et Auberoche délimités par un CH d'entrée et un CH de sortie.

4.3.2 Vitesse

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut dépasser 20 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

Merci de respecter cette limitation.

4.3.2.1 Zone d'Assistance

Dans la zone d'assistance les concurrents doivent obligatoirement : - tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

-disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture. - prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent la zone

5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2 PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

6.1 DESCRIPTION

Le 26ème Rallye 24 Dordogne Périgord représente un parcours de 136,290 km.

Il est divisé en 1 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,9 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1.3.5 «La Roquette» 5,2 km

ES 2.4.6 « Blis et Born » 8,1 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Un reclassement sera effectué après la première section en prenant en compte les temps de la première épreuve chronométrée, si le déroulement du Rallye le permet.

6.2 RECONNAISSANCES

Le carnet d'itinéraire sera à disposition des concurrents engagés à compter du Dimanche 26 Octobre 2025 et Samedi 1er Novembre 2025 à l'adresse suivante :

Au Bar «Le Brabant» // 1 rue Jean Mermoz // 24330 Bassillac et Auberoche

Les reconnaissances auront lieu le Dimanche 26 Octobre 2025 de 9h00 à 12h00 / 13h30 à 17h00 et le Samedi 1er Novembre de 9h00 à 17h00 **uniquement**.

6.2.1.: Nombre de passages

Le nombre de passage est limité à 3 par E.S maximum, des contrôles seront effectués. Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou blocage en cours d'épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une épreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

Un autocollant obligatoire avec la mention « reconnaissances » et un numéro d'ordre, à apposer sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare brise sera distribué en même temps que le ROAD BOOK.

6.2.2.: Véhicule

Véhicule de série, équipé de pneus de série homologués route.

Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur road-book.

En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en avertir l'organisateur.

Un contrôle de la conformité des véhicules de reconnaissances pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.

6.2.6 : Equipages

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances.

Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation, afin de le remplacer, devra être faite préalablement auprès de l'organisateur du rallye.

7. Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.2. 11 - Identification des Officiels

Chasubles, aux couleurs réglementaires FFSA.

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Un trophée personnalisé à tous les participants.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 2 Novembre 2025 à la fin du rallye.

Une séance de roulage privée aura lieu pour les engagés du Rallye 24 2025.

Cette séance est réservée aux 50 premiers inscrits, au tarif de 40 €, sur simple demande à l'organisateur.

Les vérifications administratives et techniques pour le roulage se dérouleront le Samedi 1er Novembre 2025 de 10h00 à 12h15

Cette séance se déroulera le Samedi 1er Novembre 2025 de 13h30 à 17h00. **Sans public.**